



### Toute l'actualité aussi sur Facebook !

Afin de relayer les actions et participations aux événements tout au long de l'année, l'U2P-NC a aussi sa page Facebook. Ainsi, parmi les temps forts, en 2016, figurent la convention de partenariat avec le RSMA, la participation au séminaire sur les échanges avec l'Australie, un colloque sur les ressources humaines, les différentes missions dans le cadre du RPPS, sans oublier la Semaine de l'artisanat ou encore le Salon de Noël à la Maison des artisans. L'U2P-NC est connectée avec ses adhérents et futurs adhérents !



## Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) .....

De l'entreprise .....

Du syndicat ou de la fédération .....

N° RIDET .....

Date de création .....

BP ..... Code postal .....

Commune .....

Tél. .... Portable .....

Fax .....

E-mail accueil .....

E-mail direction .....

Secteur d'activité .....

Site Internet .....

Activité exercée .....

Effectif actuel de l'entreprise ou de la fédération .....

Déclare qu'après avoir pris connaissance de la présentation DE L'UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ EN NOUVELLE-CALÉDONIE

par la présente, nous avons l'honneur de solliciter l'admission de notre entreprise au titre de membre actif.

Date

Signature

Cachet

### Pourquoi adhérer à une organisation professionnelle ?

Les organisations professionnelles artisanales sont en prise directe avec les professions et s'attachent à aider et à défendre les intérêts des adhérents appartenant à une même branche professionnelle ou à un même secteur d'activité. Par ailleurs, ces organisations ont des activités de négociations entre elles visant à faire évoluer les conditions de travail.

Le syndicat est une association de personnes dont le but est de défendre les droits et intérêts sociaux, économiques et professionnels des adhérents. C'est une structure reconnue par la loi ayant notamment la capacité à négocier et à élaborer des revendications professionnelles. Les syndicats se distinguent des partis politiques, bien que des liens puissent exister entre eux, car leur but n'est pas de gouverner mais d'améliorer les conditions de travail.

Adhérer à une organisation professionnelle, à un syndicat ou à une association est un acte citoyen de soutien et de solidarité. L'adhérent contribue à la représentativité de l'organisation professionnelle et s'engage à participer aux orientations de celle-ci. La cotisation permet de participer au financement des frais.

#### Adhérer à l'U2P-NC, c'est :

- ne pas être isolé
- défendre les intérêts économiques et sociaux des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité
- obtenir un soutien efficace en cas de difficultés
- bénéficier de nombreux services d'aide (perfectionnement, formation, conseils...)
- représenter le dynamisme et la diversité des métiers
- disposer de tous les atouts pour la réussite de son entreprise
- accéder à un modèle d'entreprise à taille humaine, basé sur le dialogue entre les individus : apprentis, conjoints, salariés, clients, citoyens...